Image not found or type unknown

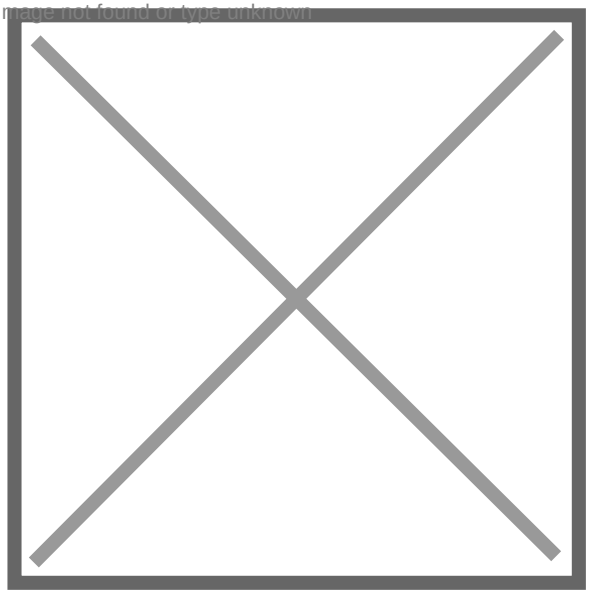

Remboursement sinistre DC BDG et DR

Par **panatinaikos**, le **06/06/2018** à **14:42**

Svp moi j'ai une agence d'assurance un client à fait un accident il est assuré que en DC et BDG et DR il est rentré dans un poteau il me réclame pour le remboursement.Le poteau est il couvert par la RC de mon client, par contre ma relation sera-t-elle prise en charge car le tiers n'est pas identifié le poteau est assuré par les collectivités locales...

Par **chaber**, le **06/06/2018** à **14:53**

BONJOUR

[citation]j'ai une agence d'assurance[/citation]vous n'auriez même pas à poser votre question mais répondre vous-même à votre client. (en consultant le service sinistre si vous n'êtes pas compétent).

[citation]l est assuré que en DC [/citation]Dommages collisions: il faut nécessairement un tiers automobile identifié.

Ce qui n'est pas le cas: choc avec un poteau. Il aurait fallu une garantie Tous risques

[citation]il est assuré que en DC et BDG[/citation]pare-brise oui. Optiques de phares: lires les conditions générales

[citation]a RC de mon client, par contre ma relation sera-t-elle prise en charge car le tiers n'est pas identifié le poteau est assuré par les collectivités locales...[/citation]la responsabilité civile

jouera pour indemniser la collectivité locale

De plus l'assuré subira un malus

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés